



# Prométerre MAG

N° 19 Juin 2023

Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise  
de promotion des métiers de la terre  
Avenue des Jordils 1-3  
1006 Lausanne  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)  
Diffusion: Agri

---

Irrigation

## LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES RIVIÈRES

---

Phytosanitaires:  
réponses aux riverains

p. 4

---

Première pierre  
pour la Maison des Vins  
de La Côte

p. 6

---

Vive le Boutefas AOP

p. 7



## Irrigation

# Résultats vaudois prometteurs

Océane Martin, Prométerre

**Benjamin Sornay, ingénieur agronome pour Mandaterre, et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires ont présenté les premières conclusions du projet « Efficience Irrigation Vaud » lors de la Journée technique grandes cultures et herbages. Retour sur ces résultats encourageants qui permettront de poursuivre l'effort d'optimisation de l'irrigation dans les cultures.**

Lors de l'après-midi ensoleillé du 14 juin, Benjamin Sornay, ingénieur agronome pour Mandaterre, et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires, a présenté une conférence détaillant les mesures et premiers résultats du projet « Efficience Irrigation Vaud » à l'occasion de la Journée technique grandes cultures et herbages à Planche-Signal.

Le programme encourage une utilisation durable de l'eau notamment en ayant recours à des outils d'aide à la décision, au développement d'un réseau de relevés d'humidité des sols, ainsi qu'à diverses techniques efficaces à long terme. Les mesures peuvent être réalisées jusqu'à fin 2023, mais l'accompagnement scientifique et le monitoring du projet se poursuivront jusqu'en 2025. Au-delà, les

expériences ainsi que les connaissances pratiques et théoriques que ce programme apporte aux exploitations vaudoises leur permettront de continuer à optimiser leurs ressources en eau.

Concernant les résultats, il a été montré que sur les sites de bonne qualité et à haut rendement, une irrigation ciblée augmente l'efficacité des ressources et est essentielle pour une production rentable. L'essai de goutte-à-goutte effectué à Villeneuve en 2019 montre à ce sujet des résultats particulièrement encourageants : de -23% à -36% d'utilisation d'eau grâce à cette technique et pas ou peu de différence observée sur le rendement et la qualité. Les sondes ont également été particulièrement appréciées et constituent un bon moyen d'aide à la décision



puisque-elles permettent, entre autres, de connaître en temps réel l'état hydrique de sa parcelle.

À noter que s'il est important de considérer l'optimisation de l'irrigation comme essentielle pour l'avenir de l'agriculture en Suisse, elle ne sera malheureusement

pas suffisante pour s'adapter au changement climatique. Pour y parvenir, il sera nécessaire d'obtenir une bonne structure du sol, qui constitue la base fondamentale d'une utilisation optimale de l'eau, et de la combiner à un choix de variétés tolérantes à la sécheresse et à la chaleur.

«ALB-App» d'ALB Bayern e.V. en Allemagne, ou «Irrifram» en Italie, qui a par ailleurs aussi créé «IrriSAT», se basant sur des données satellites pour dériver les paramètres de calcul de l'évapotranspiration.

D'autres systèmes de conseil se sont construits sur les mesures de l'état hydrique du sol, notamment grâce à l'utilisation de sondes capacitatives ou de tensiomètres. Les sondes capacitatives renseignent la teneur volumétrique en eau du sol selon sa permittivité diélectrique, tandis que les tensiomètres mesurent la force de succion (ou liaison des molécules d'eau aux particules). Basés sur les observations du sol et des cultures, des données d'un réseau de parcelles équipées de tensiomètres ainsi que des données météorologiques, des bulletins d'irrigation sont déjà publiés en France par exemple.

### Un bulletin d'irrigation romand

Avec le développement de l'irrigation en Suisse, un savoir-faire et un outil d'aide à la décision pour utiliser l'eau de manière optimale sont essentiels. La vulgarisation du canton de Vaud et celle de Fribourg se sont ainsi associées à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) pour développer un bulletin d'irrigation dans une démarche participative. Dans ce projet, le bilan hydrique et les mesures de l'état hydrique du sol seront étudiés grâce à l'utilisation de l'application d'ALB Bayern e.V., et à l'observation (sol et culture) de 14 parcelles équipées de sondes capacitatives sur la Côte, la Broye et le Seeland. Cette démarche renforcera aussi les connaissances et l'échange d'expérience entre la recherche, la vulgarisation, les irrigants et l'enseignement. Piloté par la HAFL, avec le soutien de l'Office fédéral de l'agriculture, le bulletin d'irrigation est un projet de vulgarisation qui débutera à l'automne 2023.

## Optimiser la gestion de l'eau à l'échelle de la parcelle

Jessie Fonters, Proconseil

Dans les champs, l'irrigation permet de compenser les manques de précipitation lors d'années sèches. Pour optimiser cet apport en eau, plusieurs outils se sont développés dans les pays irrigant depuis longtemps. Ces services de conseil se basent principalement sur le bilan hydrique et les mesures de l'état hydrique du sol.

### Des approches multiples

Le modèle du bilan hydrique détermine les besoins d'irrigation d'après le réservoir utile du sol. En effet, le sol dispose d'une capacité de stockage de l'eau, selon son type, le diamètre des pores, la teneur en matière organique et la profondeur. La plante y a accès en fonction de son enracinement. Pour éviter un stress hydrique, il faut parfois compléter le niveau de ce réservoir par l'irrigation. Le besoin en eau de la culture est estimé par les calculs d'évapotranspiration d'une méthodologie codifiée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans sa publication « Crop evapotranspiration — Guidelines for computing crop water requirements — FAO Irrigation and drainage paper 56 ». On y requiert des données issues d'une station météo ou d'estimations (températures, humidité, vitesse du vent, etc.), et des dates des stades clés des cultures. Les besoins d'irrigation sont ainsi calculés en prenant en compte le réservoir utile du sol, les apports (précipitations, irrigation, etc.), les prélèvements et les pertes d'eau (évapotranspiration, ruissellement, drainage). Dans les pays voisins, il existe des plateformes de conseil basées sur ce modèle, comme «Irré-LIS» et «Net-Irrig» en France, l'application

# ÉDITO



## Pour une régulation renforcée du marché

Luc Thomas, directeur de Prométerre

La couverture des frais de production est une préoccupation constante du monde paysan et de la défense professionnelle. L'état du revenu agricole est un bon indicateur du degré d'atteinte de cet objectif, dans la mesure où tout déficit en la matière péjore d'autant la rémunération des familles paysannes.

Durant la longue période de stabilité des prix qui a précédé le changement de contexte déclenché par la guerre en Ukraine, le revenu agricole a pu se maintenir, avec même une certaine embellie en région des collines et de montagne. Il est cependant demeuré à un niveau toujours insuffisant, en deçà de la rétribution dite équitable établie sur la base des rémunérations enregistrées, dans les autres secteurs de l'économie.

La hausse, parfois massive, du prix de certains facteurs de production que l'on constate désormais met l'agriculture sous forte pression et augure d'une dégradation préoccupante de son revenu, dans certaines branches en tout cas. Ces hausses de coûts devraient pouvoir être compensées sur les marchés par une revalorisation du prix des produits. Or, malheureusement, elles ne le sont que très partiellement. En 2022, il aura manqué quelques 300 millions pour parvenir à l'équilibre, soit environ 10% du revenu de la branche. Et 2023 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices, bien au contraire.

### L'asymétrie des rapports de force nécessite des mesures de rééquilibrage au profit des producteurs.

Confrontée à l'économie de marché depuis maintenant un gros quart de siècle, l'agriculture doit composer avec un double handicap : celui d'être très atomisée en comparaison des autres acteurs de la filière agro-alimentaire, beaucoup moins nombreux et plus puissants ; mais aussi celui de produire des matières premières peu différenciées, qui empêchent les producteurs de se démarquer, en font des fournisseurs interchangeables et les placent en position d'infériorité vis à vis de leurs partenaires du marché.

Cette asymétrie des rapports de force nécessite des mesures de rééquilibrage au profit des producteurs. C'est ce qui a conduit en son temps à la création des interprofessions. Réunissant l'ensemble des acteurs d'une branche, elles ont pour mission d'établir par consensus des règles visant non seulement à favoriser la création de valeur ajoutée mais à assurer aussi qu'elle se répartisse équitablement entre les différents échelons de la filière. L'expérience a toutefois montré qu'en période de tensions sur les marchés – nous en vivons une actuellement et elle risque de durer – le dialogue interprofessionnel, sur la question des prix notamment, ne donne pas les résultats escomptés pour l'agriculture.

Plusieurs interventions portant sur les prix et les marges dans la filière alimentaire ont eu lieu ces derniers temps au Parlement. L'une d'elles vise à améliorer la transparence du marché en élargissant la mission de l'observatoire tenu par l'Office fédérale de l'agriculture. Elle mérite d'être soutenue car la connaissance des prix et des marges, à chaque étape, est indispensable pour permettre à l'agriculture de mieux défendre ses intérêts dans les négociations de prix. Parallèlement, il s'agirait de remettre sur le métier la réflexion sur les instruments de régulation à mettre en oeuvre en cas de dysfonctionnement du marché. Car lorsque les forces en présence sont déséquilibrées, il est de la responsabilité de l'État de veiller à ce que le jeu de l'offre et de la demande ne conduise pas à l'asservissement du maillon le plus faible, les producteurs agricoles.

pour les agriculteurs d'avoir un rendu visuel des nouveautés mises à l'essai et de prendre connaissance des recommandations résultant de ces tests. En effet, la journée technique réunissait tout au même endroit. Une grande diversité d'essais était présentée par des experts (variétés, pratiques, mélanges, etc.), tout comme les résultats des différents projets en cours, qui étudient les innovations pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, les pratiques en faveur de la biodiversité et du sol ou encore les adaptations au changement climatique.

Un pôle thématique permettrait aux praticiens de faire un nouveau point sur la mise en application de la politique agricole. Les stands donnaient des précisions sur les mesures, leur optimisation ainsi que des références économiques sur les grandes cultures. Les plus friands de mécanique ont aussi été servis avec des démonstrations de machines de fenaison ainsi qu'une exposition d'équipements et de prestations agricoles. Pour ceux qui souhaitent se pencher davantage sur le sol et ses propriétés, des observations en direct de prélèvements de sol, de modélisation de l'érosion et de matériel d'irrigation étaient effectuées.

### Une thématique actuelle

Cette année, les organisateurs ont choisi de mettre sous le feu des projecteurs un thème d'actualité avec « Eau et agriculture ». Pour ce faire, trois conférences ont été tenues par des partenaires agronomes et un pôle dédié a été mis en place avec la collaboration de Mandaterre ainsi que de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires. Le site montrait également des pistes pour l'adaptation au sec comme l'implantation de prairie sous méteils. Cette pratique est testée depuis deux ans par Proconseil et semble prometteuse pour sécuriser la levée et assurer une production fourragère en conditions sèches.

Retrouvez ces thématiques sur le catalogue de l'événement et les supports de présentation des conférences sur la page [prometerre.ch/jtgh23](https://prometerre.ch/jtgh23)

## Journée technique grandes cultures et herbages 2023

Audrey Nguyen-Cao, Proconseil

La Journée technique grandes cultures et herbages a eu lieu pour la première fois sur le domaine de Planche-Signal à Moudon, le 14 juin. Le thème à l'honneur était l'eau et l'agriculture. La plateforme d'essais a mis en avant des thématiques diversifiées et des intervenants agricoles parfois inédits sur une vingtaine d'hectares. L'organisation, composée de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) ainsi que de Proconseil ont pu constater avec satisfaction que la participation a dépassé les 800 personnes.

### Une belle opportunité

Pour les visiteurs interrogés, la manifestation ressort comme une opportunité de discuter des idées d'adaptations à apporter sur leur exploitation (avantages, limites, conditions idéales, points d'attention des pratiques, etc.), mais aussi de confronter leur système cultural ainsi que leurs choix de production.

Ce rendez-vous constituait également une belle occasion

# TRAITEMENTS: RÉPONSES AUX QUESTIONS DES RIVERAINS

## POURQUOI CERTAINS TRAITEMENTS SONT-ILS EFFECTUÉS LA NUIT?

Les familles paysannes effectuent certains traitements la nuit pour augmenter leur efficacité et diminuer les risques d'atteintes à la biodiversité. En début et fin de journée, le vent est généralement moins fort et l'humidité de l'air est plus élevée, ce qui diminue les risques de dérives et augmente le potentiel d'absorption par les plantes. De plus, de nombreux insectes, comme les abeilles, cessent leur activité quand le soleil se couche. Il s'agit donc d'une bonne pratique agricole.

## EXISTE-T-IL UNE DISTANCE MINIMALE POUR TRAITER À CÔTÉ DES HABITATIONS ET DES ZONES PUBLIQUES?

Chaque produit homologué a subi une série de tests réalisés par des services d'évaluation rattachés aux offices fédéraux suivants: OFAG (y compris Agroscope), OFEV et OSAV. Les résultats permettent de déterminer le potentiel de risque. En fonction de ceci, le SECO définit si un produit doit être soumis au respect d'une zone tampon non traitée de 3, 6 ou 20 mètres. Ces directives doivent figurer dans la fiche technique fournie avec chaque produit. La grande majorité des produits ne nécessite aucune zone tampon.

## COMMENT LES RISQUES DE DÉRIVES ET DE RUISSELLEMENTS SONT-ILS RÉDUITS ?

Il est interdit de traiter quand la vitesse du vent dépasse les 19 km/h. Dès 6 km/h, des dérives peuvent avoir lieu. Elles peuvent être limitées en traitant avec une plus faible pression et/ou en utilisant des buses antidérive (réduction de 50 à 95%). Le ruissellement peut être réduit en diminuant le travail du sol ou à l'aide d'autres mesures. Depuis 2023, les règles PER imposent de prendre des mesures pour réduire la dérive sur toutes les parcelles, et de diminuer le ruissellement sur les parcelles bordant des chemins drainés.

## DES EFFORTS SONT-ILS FOURNIS POUR DIMINUER LES RISQUES LIÉS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES ?

Les familles paysannes améliorent constamment leurs pratiques. De plus en plus d'alternatives aux produits chimiques sont testées et mises en place. Celles-ci sont encouragées par les cantons avec leurs plans phytosanitaires, mais aussi par la Confédération. Le Parlement a adopté en 2021 une initiative parlementaire qui demande une réduction des risques liés aux produits phytosanitaires de 50% d'ici 2027. Pour atteindre cet objectif, des mesures volontaires encourageant le non-recours aux produits phytosanitaires sont soutenues financièrement.

## QUELS PRODUITS SONT ÉPANDUS AVEC LES POMPES À TRAITER?

Les pompes à traiter ne servent pas uniquement à épandre des produits de synthèse. L'agriculture biologique a également recours à cet outil pour protéger les cultures. D'ailleurs, l'agriculture suisse emploie de plus en plus de produits biologiques comme alternative aux produits de synthèse. Les pompes à traiter servent aussi à épandre des engrais liquides, des acides aminés, des thés de compost et d'autres substances qui ont pour but de favoriser le système immunitaire de la plante ainsi que son développement.

## COMMENT L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EST-ELLE CONTRÔLÉE EN SUISSE?

Un produit phytosanitaire peut être commercialisé uniquement après homologation par l'OSAV. Pour assurer la traçabilité, les produits utilisés doivent être inscrits dans un carnet des champs. Ce dernier ainsi que les pratiques de l'agriculteur (mesures agricoles, stockage des produits, remplissage et lavage du pulvérisateur) sont inspectés par des organisations de contrôle mandatées par l'État. De plus, des prélèvements de matériel végétal sont effectués dans les cultures pour analyser la présence de produits phytosanitaires en laboratoire.

## UNE FORMATION EST-ELLE EXIGÉE POUR TRAITER AVEC DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ?

Un permis est exigé pour pouvoir utiliser des produits phytosanitaires professionnels sur son exploitation agricole. Il peut être obtenu par le suivi d'une formation agricole ou d'une instruction, avec examen, auprès des services cantonaux phytosanitaires. Une mise à jour des compétences sera obligatoire dès 2027. Les permis seront valables sur une durée de cinq ans et renouvelables si les titulaires s'acquittent d'un nombre défini d'heures de formation continue.

### LEXIQUE DES ACRONYMES

OFAG: Office fédéral de l'agriculture  
OFEV: Office fédéral de l'environnement  
OSAV: Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
SECO: Secrétariat d'Etat à l'économie  
PER: Prestations écologiques requises

Textes: Steve Montandon, Prométerre

## SA et Sàrl

# Une décision à ne pas prendre à la légère

Steve Montandon, Prométerre

**Le passage d'une société simple à une SA ou Sàrl peut s'avérer avantageux dans certaines situations, notamment au niveau fiscal. Toutefois, de nombreux facteurs sont à prendre en considération pour éviter de mauvaises surprises à long terme.**

L'entreprise familiale représente le modèle traditionnel de l'exploitation agricole. Or avec l'évolution du droit, notamment la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), la transition d'une exploitation agricole vers une Société anonyme (SA) ou une Société à responsabilité limitée (Sàrl) suscite de plus en plus d'intérêts. « Depuis 2014, il est envisageable de passer son activité du statut de personne physique indépendante à une personne morale, tout en conservant le droit aux paiements directs, affirme Laura Egger, conseillère en gestion chez Proconseil. La possibilité de réaliser des économies grâce à l'optimisation fiscale représente l'argument principal en faveur de ce changement de statut.

Cependant, ce dernier engendre de nombreuses conséquences, positives ou négatives, sur plusieurs facettes de l'entreprise comme les assurances, les baux agricoles, le droit aux aides à l'investissement et même parfois les droits des descendants (lire cahier spécial sur la société d'exploitation agricole du Prométerre MAG N°14). « Passer d'une société simple à une personne morale c'est comme passer du foot au rugby, les règles ne sont plus les mêmes. Il faut les connaître pour pouvoir s'adapter et devenir performant », image Stéphane Teuscher, directeur du Département services & conseils de Prométerre. C'est pourquoi il recommande à tout exploitant qui envisage cette démarche de bien s'entourer avec des experts de la Loi sur le droit foncier rural (LDFR), de la fiscalité ainsi que du droit privé et administratif (paiements directs, aménagement du territoire, crédits agricoles, etc.).

### Prendre en considération tous les facteurs

« Il ne faut pas prendre cette décision sur un coup de tête. Une analyse préliminaire lacunaire peut avoir de lourdes conséquences, même de nombreuses années après », avertit Daniel Kämpf, gérant de l'Office de crédit agricole. Certains cas peuvent en témoigner. Une exploitation a notamment rencontré des problèmes avec ses baux agricoles après le passage en Sàrl. Selon l'expert, le bien-fondé et la qualité de la transition se mesure sur une dizaine d'années, pas sur deux ans. Afin d'éviter ces mauvaises surprises, il s'avère donc important de prendre son temps.

Stéphane Teuscher conseille d'effectuer une analyse complète de la situation de l'exploitation ainsi que des projets de la famille pour avoir toutes les cartes en main avant de se décider. « L'exploitant doit avoir une idée claire de ce qu'il veut faire avec son exploitation à

l'avenir pour pouvoir la partager clairement avec les personnes en charge du dossier. Ceci afin qu'elles aient une vision à 360°, qui leur permettra de déterminer avec plus d'exactitude si le passage en SA ou Sàrl est viable », explique Christophe Widmer, fiscaliste chez Fidasol. Une vision claire des projets est d'autant plus importante pour définir si le passage doit se faire sous forme de société d'exploitation ou immobilière, car il y a également des différences notables entre ces deux statuts, notamment au niveau des possibilités d'investissement.

### Une équipe bien rodée avec toutes les compétences

« Une analyse pluridisciplinaire est nécessaire pour mener à bien de tels projets. Chaque cas est différent et les textes de loi concernés par ce processus sont complexes », souligne Michael Molnar, directeur de la Société d'assurance de protection juridique FRV (SRPJ). Grâce à ses différentes filiales (Fidasol, SRPJ, Proconseil et OCA), Prométerre dispose de toutes les compétences essentielles pour accompagner les familles paysannes vaudoises qui envisagent ce changement de

statut. Afin de faciliter la prise de décision, les experts conseillent dans un premier temps de suivre la formation « Une SA ou Sàrl pour mon exploitation ? » dispensée par Proconseil. Dans un second temps, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Proconseil pour obtenir un conseil personnalisé ainsi qu'un préavis sur la faisabilité du projet.

Chaque dossier est examiné par les filiales concernées pour évaluer tous les avantages et inconvénients. Par la suite, les personnes en charge du dossier se rencontrent pour confronter les contraintes et les opportunités d'un changement de statut. « Jusqu'à maintenant, nous avons généralement été unanimes pour dire si un passage en SA ou Sàrl est une bonne ou mauvaise idée », témoigne Daniel Kämpf. Si le préavis est positif et que l'exploitant décide d'entamer la procédure, les filiales travaillent ensemble et communiquent régulièrement pour coordonner la transition, de façon à minimiser au maximum les risques. Une fois la société créée, l'exploitant peut bénéficier de services et conseils pour une bonne gestion sur le long terme.

Notre cahier spécial sur les avantages et inconvénients d'un passage en SA ou Sàrl  
[prometerre.ch/mag14](http://prometerre.ch/mag14)



## AIDE À LA DÉCISION POUR UN PASSAGE EN SA OU SÀRL



**FORMATION**  
« Une SA ou Sàrl pour mon exploitation ? »  
Dispensé par Proconseil



**ENTRETIEN PERSONNALISÉ ET RAPPORT DÉTAILLÉ SUR LA FAISABILITÉ DU PROJET**  
Réalisé par Proconseil, OCA, Fidasol, SRPJ

Pour toute question:  
[proconseil@prometerre.ch](mailto:proconseil@prometerre.ch)  
ou 021 614 24 30

## Proterroir

## Première pierre pour la Maison des Vins de la Côte

Geneviève Favre, Proconseil



Chantal Maurer, Luc Pellet, Félix Pernet et Geneviève Favre, les piliers du projet.

**Douze ans et demi, c'est le nombre d'années qu'il a fallu au projet de la Maison des Vins de la Côte pour voir le jour à Mont-sur-Rolle. Geneviève Favre de Proconseil revient sur cette épopée.**

« En octobre 2010, Philippe Rossy, ancien gérant de l'Office du crédit agricole, m'a dit d'aller discuter avec les vigneronns de la Côte pour voir si leur projet de Maison des Vins pouvait entrer dans un PDRA (projet de développement régional agricole), je ne pensais pas qu'il faudrait attendre autant avant de le voir se concrétiser ! », s'exclame Geneviève Favre.

Tout a pourtant rapidement démarré. Né de la nécessité de rénover le caveau des vigneronns de Mont-sur-Rolle, le plan s'est vite transformé en un projet de Maison des Vins promouvant tous les crus de la Côte. Un comité réunissant les représentants de lieux de production de la Côte s'est formé à l'automne

2010. Il a mandaté Proconseil pour réaliser la première étude économique du projet. L'office fédéral de l'agriculture (OFAG) a accepté d'en financer une partie, convaincu que ce projet apporterait de la valeur ajoutée aux viticulteurs de la région.

**Ah! les inventaires!**

C'est lors du dépôt de l'étude préliminaire en octobre 2011 que le comité découvre les contraintes liées aux faits que Mont-sur-Rolle est considéré comme un village d'importance nationale selon l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) et que le site prévu pour la construction est dans le périmètre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments

naturels d'importance nationale (IFP). Des études complémentaires sur l'intégration paysagère et la mobilité ont été nécessaires afin de convaincre les services cantonaux et fédéraux d'octroyer le financement requis. De 2015 à 2016, un nouveau business plan et un concours d'architecture ont été réalisés. Le projet est arrivé à nouveau en mars 2017 sur les bureaux de l'OFAG qui, cette fois-ci, considère qu'à lui tout seul, le projet de Maison des Vins ne justifie pas la mise sur pied d'un PDRA. Le comité décide alors d'intégrer le nouveau projet « PDRA ouest vaudois », validé en avril 2022.

**Le rôle de Proconseil**

Proconseil a joué autant le rôle d'expert en rédigeant la première étude économique du projet et les dossiers demandés par le canton et la Confédération dans le cadre du processus PDRA que le rôle de « coach ». Celui-ci consiste à accompagner le comité, très motivé, dans les différentes étapes du projet, de la phase d'étude à la phase de réalisation. Un appui bienvenu dans les démarches administratives, la recherche de financement et la coordination avec les acteurs régionaux et cantonaux.

## Société d'assurance dommages FRV SA

## Prévention des accidents: petits gestes, grands effets

Yasmine Mounoud, Prométerre

**L'agriculture est l'une des branches les plus touchées en termes d'accidents par personne active. Si la plupart sont sans grande gravité, des drames peuvent parfois se produire. Il est toutefois possible de les limiter grâce à une prévention accrue et de bonnes pratiques.**

Engins complexes, animaux, terrains accidentés ou encore exécution de travaux difficiles et minutieux, les familles paysannes sont exposées à toutes sortes de risques pouvant déboucher sur des accidents plus ou moins graves. En 2022, la Société d'assurance dommages FRV SA (SAD) a enregistré 656 accidents dont 60 % d'accidents professionnels et 40 % d'accidents non professionnels. Dans ces cas,

environ 10 % représentent des accidents très graves avec une incapacité de travail de longue durée, voire permanente.

Les accidents sont toujours des moments délicats, d'abord pour la personne blessée et sa famille, mais aussi pour l'exploitation et les finances. C'est pourquoi la SAD a lancé une campagne sur la prévention des accidents. Grâce à des gestes simples et des mesures de protection correctement utilisées, il est possible de limiter grandement la survenance d'accidents graves, mais aussi ceux de moindre gravité, qui sont les plus récurrents. En effet, les lésions les plus fréquemment rencontrées en 2022 furent les

contusions, coupures et fractures sur les doigts, chevilles et genoux.

Concrètement, il est nécessaire de posséder un équipement adéquat permettant de se prémunir des risques: par exemple des lunettes de protection pour éviter des lésions aux yeux, des gants qui empêchent diverses coupures, le casque pour les déplacements en deux-roues afin de préserver la tête, ou encore des chaussures de sécurité pour limiter les effets d'un piétinement ou d'un choc sur les pieds.

À noter qu'en qualité de responsable d'entreprise, il existe une obligation de se former en matière de santé et sécurité au travail. La solution de prise en charge du montant de la cotisation annuelle pour sa clientèle,

SUIVEZ NOTRE MASCOTTE SUR LES RÉSEAUX, ELLE VOUS ACCOMPAGNERA DANS LA PRATIQUE DE VOS ACTIVITÉS EN VOUS INDIQUANT LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER!



culture est proposée par le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). Cet instrument sur mesure et économique a fait ses preuves et instaure une relation et une atmosphère de confiance dans l'exercice du travail. La SAD encourage cette adhésion par la prise en charge du montant de la cotisation annuelle pour sa clientèle.

## Prométerre

## La fabuleuse histoire du Boutefas AOP

Pascal Rufer et Océane Martin, Prométerre

**Prométerre a soutenu les efforts de l'Interprofession de la Charcuterie AOP (ICAOP) et des producteurs de porcs pour l'obtention de l'AOP du Boutefas et du Jambon de la Borne, ainsi que pour la création de la marque « Le Porc d'ici ». Arrivée au terme d'un long processus, l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre se félicite des premières mises sur le marché.**

En mars 2023 s'est déroulée la première dégustation de Boutefas AOP ainsi que le lancement de la marque « Le Porc d'ici ». L'ICAOP annonçait alors la certification des huit premières boucheries. Prométerre a activement soutenu les démarches en mettant à disposition du personnel qualifié et en cofinçant les efforts de l'interprofession. L'association est de ce fait particulièrement satisfaite de l'essor de ces produits de qualité sur le marché, étape finale d'un long processus rythmé par de multiples collaborations.

**Un projet de longue haleine**

La volonté d'élaborer une AOP pour diverses spécialités carnées à base de porc date d'une quinzaine d'années. Finalement, ce sont le Boutefas et le Jambon de la Borne qui obtiendront le sacre de l'AOP, tandis que la saucisse aux choux et le saucisson vaudois ont dû se contenter de l'IGP, plus flexible puisque la matière première peut provenir d'autres régions de Suisse.

C'est un essai cherchant à différencier l'alimentation des porcs

effectué en 2015 à la porcherie de Grange-Verney, initié par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen, qui a permis de relancer le projet. Il s'est avéré que la génétique du grand porc blanc, couplée à un affouragement composé de céréales de la région et de petit lait, donne une meilleure qualité de viande. Le comité de l'ICAOP a donc relancé l'idée de la certification et travaillé avec des techniciens de Proconseil ainsi que d'autres partenaires pour étudier la faisabilité et la mise en place du cahier des charges. Ce travail de coordination entre le comité, les cantons et Prométerre a permis de convaincre certains producteurs de se lancer dans la filière, et ainsi d'aboutir à la mise sur le marché des premiers boutefas AOP.

**Valoriser l'ensemble de la viande des porcs AOP**

La dénomination AOP concernant uniquement le Boutefas et le Jambon de la Borne, il a fallu trouver une manière de valoriser



les autres morceaux de la carcasse, c'est pourquoi la marque « Le Porc d'ici » a été créée. Elle garantit aux consommateurs que le cochon a été élevé dans les conditions du cahier des charges de l'AOP, qu'il s'agit d'une viande d'excellente qualité, issue d'un porc affouragé de manière locale et détenu dans des conditions favorisant le bien-être animal.

Pour l'instant, trois exploitations produisent des porcs destinés à la filière AOP dans le canton de Vaud, soit 8'000 animaux par an. La prochaine étape du projet se déroulera en juillet lors de la première commercialisation des Jambons de la Borne AOP, dont le délai de production est plus long, les jambons étant fumés durant trois mois.



Découvrir les boucheries certifiées: [boutefasaop.ch](http://boutefasaop.ch)

## En bref

**Loup, bétail et promeneurs**

Le changement de comportement des troupeaux en raison du loup peut engendrer des accidents avec des promeneurs. Quelles sont les conséquences pour les personnes concernées? L'éleveur peut se retrouver dans une situation fâcheuse s'il n'a pas mis en place les mesures exigées par la loi. En cas de dommage causé par un animal, le propriétaire est responsable s'il ne prouve pas qu'il l'a gardé et surveillé de façon adaptée aux circonstances ou que sa réaction n'a pas empêché le dommage de se produire. Toutefois, il peut faire recours si l'animal a été excité par un tiers ou par un animal appartenant à autrui. Pour s'assurer de respecter son obligation, l'exploitant peut se référer, en matière de mesures préventives, à la check-list élaborée par les partenaires du « Guide de prévention des accidents » (page 5) qui est disponible dans l'onglet « protection des troupeaux » du site de Prométerre. Si le détenteur répond à l'ensemble des recommandations de ladite liste, il ne pourra, en principe, pas être tenu pour responsable en cas d'accident.

(MP)

**Circuits paysans 2023**

Les Circuits paysans reprennent du service! Après une première année réussie, les familles paysannes de Denens, Chavannes-le-Veyron et Pomy, avec le soutien d'Agriculture Durable, ont remis en place trois parcours didactique qui traversent champs et zones rurales pour expliquer la production d'aliments suisses au grand public. Ces balades seront ouvertes tout l'été pour offrir une activité ludique dans la nature aux familles. Elles sont à la portée de toutes et tous, allant de 1,5 à 6 km. Comme l'année dernière, les participants pourront tester leurs connaissances par le biais de quizz en scannant le code QR affiché aux différents postes. Cette année, de nouveaux panneaux feront leur apparition. Le grand public pourra en apprendre davantage sur la production d'asperge ou de maïs de semence par exemple. Des flyers peuvent être commandés chez Prométerre par courriel: [communication@prometerre.ch](mailto:communication@prometerre.ch)

(SM)



## Des ambassadeurs prêts à l'action !

La première volée du programme Ambassadeurs de Prométerre a terminé sa formation le 20 juin dans les locaux de La Télé. Les 25 ambassadeurs sont maintenant prêts à promouvoir l'agriculture vaudoise. À la suite des retours enthousiastes des participants, une deuxième session sera organisée pour la fin de l'année. Les personnes intéressées à s'inscrire peuvent contacter la communication par courriel à [communication@prometerre.ch](mailto:communication@prometerre.ch).



### Un café avec...

**Sophie Panchaud**  
Assistante juridique et administrative

S'il est certain que Sophie Panchaud enchante le quotidien des employés de la Maison du Paysan, son emploi du temps chargé et ses multiples tâches au sein de différentes filiales font aussi d'elle une travailleuse hors pair. Cela ne l'empêche toutefois pas de savoir se détendre grâce aux paysages de la Vallée de Joux ou un air de Bach.

#### Qui êtes-vous Sophie Panchaud ?

J'ai 36 ans, j'habite à Lausanne mais j'ai grandi dans la région de Lavaux. J'aime faire de la randonnée, particulièrement dans la région de la Vallée de Joux. J'écoute beaucoup de musique classique, et me suis mise au piano pour me divertir pendant la pandémie, depuis, je prends des cours avec un professeur.

**Même si beaucoup de collaborateurs vous croisent tous les jours ou presque, certains de nos lecteurs ne savent pas ce que vous faites chez Prométerre. Pourriez-vous nous en dire quelques mots ?**

J'ai pleins de casquettes. La première est celle d'assistante juridique pour la Société rurale de protection juridique. Je suis aussi assistante administrative pour la direction de Prométerre, c'est dans ce cadre que je passe dans les étages pour distribuer le courrier. Une autre de mes missions est celle d'assistante pour le Département assurances, c'est-à-dire que j'aide la direction pour l'organisation et la prise de procès-verbaux lors de séances internes, de conseils d'administration ou de fondation. Enfin, je donne un coup de main à la Fondation rurale de prévoyance en tant que gestionnaire.

#### Qu'avez-vous fait avant Prométerre ?

J'ai fait le gymnase, une maturité professionnelle et j'ai passé un an comme fille au pair à Zurich. Puis, j'ai travaillé treize ans en tant qu'assistante juridique dans une étude d'avocats et je suis arrivée chez Prométerre en octobre 2022.

#### Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre poste ?

Le contact. Il y a peu de postes dans lesquels il est possible de connaître autant de personnes aussi rapidement. De plus, les employés de la Maison du Paysan sont très chaleureux et accueillants, il est agréable de collaborer avec eux. J'ai aussi l'opportunité de toucher à tout et de découvrir beaucoup de nouvelles choses, ce qui est particulièrement stimulant.

#### Vous croisez du monde tous les jours, des anciennes têtes et des nouvelles, arrivez-vous à retenir tous les prénoms ?

Non (rires). Parfois, il y a des personnes très sympathiques dont je ne me souviens malheureusement pas du nom. Mais cet emploi m'entraîne la mémoire, c'est ma petite gymnastique quotidienne.



### Réponse d'expert...

**Stéphanie Grimm**  
Responsable de formation, Proconseil (MDN)

#### *Ma fille ou mon fils s'intéresse au Certificat fédéral de capacité (CFC) agricole, qu'est-ce qui va changer au niveau de la formation ?*

La formation agricole est actuellement en pleine réforme. Aujourd'hui, la personne qui souhaite se former dans les métiers de la terre débute sa formation par la recherche d'une place d'apprentissage sans savoir obligatoirement quel secteur de la formation l'intéresse le plus. À l'avenir, durant sa première année, ou au plus tard durant sa deuxième année d'apprentissage, fort de l'expérience acquise auprès de son formateur, le candidat devra se positionner sur le choix d'une orientation. En effet, le choix de la place d'apprentissage de troisième année devra avoir un lien direct avec l'orientation choisie, ceci afin d'instruire et de former au mieux l'apprenti aux procédures de qualification de l'orientation retenue.

Pour exemple, un candidat qui s'orienterait vers un CFC d'agriculteur orientation (grandes cultures), aura évidemment intérêt à choisir deux exploitations de deuxième et troisième année dans ce secteur d'activité. Son expérience professionnelle sera riche tant par la pratique que par les connaissances transmises par les formateurs. Il est cependant évident que si l'exploitation compte également du bétail, cette orientation bien que non approfondie en école, participera aussi à l'enrichissement de la pratique professionnelle.

Il est à noter qu'en l'état actuel des propositions de la réforme, le jeune aura le choix entre cinq orientations : grandes cultures, grandes cultures bio, production bovine, production porcine, aviculture, économie alpestre / de montagne.

Dans le cadre des cours professionnels et durant les deux premières années, les élèves étudieront les « soins aux terres cultivées », « l'entretien des installations techniques », « la détention d'animaux de rente » et la « gestion des surfaces herbagères ». Ce n'est que durant la troisième année des cours professionnels que la matière se spécialisera selon l'orientation choisie. À l'issue de ses trois années d'apprentissage, le candidat obtient son CFC avec une mention de l'orientation choisie. Si ce dernier souhaite compléter sa formation avec une seconde orientation, il faudra qu'il retrouve une place d'apprentissage dans le domaine choisi et qu'il suive les cours professionnels. Il obtiendra alors une seconde orientation à son CFC.

Ce système permettra de maintenir l'offre de formation intercantonale. Ceci est extrêmement précieux pour les apprentis vaudois qui auront l'occasion de découvrir et de se former dans d'autres régions de la Suisse.